



Davézioux

Annexe 1 : Informations administratives
(Art L211-2 du code de la sécurité Intérieure)

Toutes les rubriques doivent être obligatoirement renseignées.

- **Date de l'évènement :**
- **Date et heures de début et de fin :**
- **Lieu / localisation de l'évènement :**
- **Type d'évènement ou de rassemblement organisé :**
- **Descriptif de l'évènement et nature de la manifestation :**

- **Mise en place du contrôle du passe sanitaire oui Non**
Si non fournir un plan de situation

- **Évènement avec déplacement des personnes sur la voie publique : Oui Non**
- **Nombre de personnes attendues :**
- **Débit de boissons temporaire Oui Non** **Restauration Oui Non**

- **Autre :**

- **Coordonnées de l'organisateur (nom, prénom, raison sociale, adresse, téléphone, courriel) :**

- **Référent Covid :**



Davézieux

Annexe 2 : Protocole sanitaire Covid-19 pour l'organisation d'un évènement non soumis au contrôle du passe sanitaire

Préciser les mesures d'organisation prévues pour garantir le respect de ce socle de mesures barrières (*Cocher les cases correspond aux mesures que vous allez mettre en place*) :

1) Motifs de non-application du contrôle du passe sanitaire :

Précisez les motifs d'impossibilité d'appliquer le contrôle du passe sanitaire :

Appréciation du Maire :

2) Mesures de prévention et hygiène des mains :

Mesures prises pour inviter les participants potentiels à s'abstenir de participer en cas de symptômes évocateurs du Covid-19 ;

Préciser :

*Modalités d'information (affichage) et de rappel des règles sanitaires à respecter ;
Préciser :*

Mise à disposition de points d'eau, de savon ou de gel hydroalcoolique pour l'hygiène des mains, à l'entrée, à la sortie et aux principaux points de passage.

- Autres mesures éventuellement mises en place :*

3) Distanciation physique :

- Mise en place de règles pour garantir la distanciation physique et l'espace par personne*

Préciser :

- Distance minimale d'un siège laissée entre deux sièges et/ou deux tables occupées par chaque personne ou groupe de personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble.*

4) Autres mesures éventuellement prises :

Date et signature de l'organisateur

AVIS MOTIVE DU MAIRE

(pour les événements de plus de 1000 personnes)